

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Création de postes budgétaires et mise à jour du tableau des effectifs budgétaires

Délibération N°PLV 24-10-53

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 27 septembre 2024. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

21 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle <i>Absente procuration donnée</i>	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina <i>Absente excusée</i>	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane Dimitri)
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie- Claude <i>Absente excusée</i>	M. THOMET Olivier
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique <i>Absente procuration donnée</i>	ARTHEIN Victor <i>Absent procuration donnée</i>	Mme INAMO Tania <i>Absente excusée</i>
M. EDWIGE Charly <i>Absent excusé</i>	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
Mme MEKEL Alexina <i>Absente excusée</i>	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

8 élus étaient absents :

Mme FOUCAN-BARBE	Mme MAYEKO Gina	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor	Mme INAMO Tania
M. EDWIGE Charly	Mme MEKEL Alexina	

3 élus étaient représentés :

- Mme FOUCAN-BARBE Christelle représentée par Mme COLLETIN Marie-Louise
- Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard
- M. ARTHEIN Victor représentée par Mme MALBOROUGT Reinette

Mme Marie-Louise COLLETIN donne lecture du rapport du Maire et explique que :

Dans le cadre de sa politique de résorption de l'emploi précaire, la Collectivité poursuit son plan de pérennisation des emplois et doit procéder à effet au 1^{er} décembre 2024, à la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire de 4 contractuels constituant la 3^{ème} vague.

Il est proposé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35^{ème}) et 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (28/35^{ème}).

Le poste d'adjoint administratif existe déjà au tableau des effectifs et est vacant.

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents décide :

Article 1 : D'autoriser la création de ces postes et modifier le tableau des effectifs budgétaire comme joint ;

Article 2 : D'inscrire les dépenses afférentes au budget 2024.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 04 octobre 2024

Le Maire,



Jean-Marie HUBERT

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.